

Information sur l'audition

Objet de l'audition : **Révision totale de l'ordonnance de la FINMA sur les placements collectifs (OPC-FINMA)**

Projet de l'ordonnance et rapport explicatif

Invitation à prendre position : Les intéressés sont invités à prendre position sur le projet d'ordonnance.

Délai de réponse : **19 mai 2014**

Dépôt de la prise de position : Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA
Tobias Weingart
Laupenstrasse 27
CH-3003 Bern

ou

tobias.weingart@finma.ch

Forme de la prise de position : Merci de transmettre en tout cas une version électronique (courriel ou support de données électronique) de la prise de position.

Publication de la prise de position : A défaut d'indication contraire expresse, la FINMA part du principe que les auteurs des prises de position consentent à leur publication.

Questions complémentaires : Tobias Weingart
Tel. +41 (0) 31 327 94 17
tobias.weingart@finma.ch

Contact médias : Vinzenz Mathys
Tel. +41 (0)31 327 19 77
vinzenz.mathys@finma.ch